

La saison parisienne des grands prix littéraires

Autor(en): **Auscher, Janine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 783

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une Ecole sociale et une Ecole de gardes-malades réputées, il serait opportun d'exiger pour des postes délicats, la préparation adéquate. Il y a croyons-nous des tâches où la bonne volonté ne suffit pas.

Pourquoi ne pas fixer par une loi la proportion du personnel féminin ?

On nous répondra peut-être que nous voilà tout d'un coup bien pédantes et que pour s'occuper des enfants orphelins, abandonnés, mal-traités, malheureux, il faut surtout les aimer et s'intéresser à eux.

Certes, voilà une condition essentielle de réussite dans ce genre de travail et c'est bien pourquoi nous aurions voulu que fût fixée, à la protection des mineurs et chez le tuteur général, la proportion de femmes qui y seraient employées. Par tempérament, elles sont les mieux qualifiées pour s'occuper des enfants — ne nous le répète-t-on pas à l'envi? — Il semble donc que les services officiels chargés de l'enfance devraient être composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes, proportion établie dans la famille, si je ne m'abuse ?

Parce que sommes ni électriques, ni éligibles

Des mesures aussi logiques et aussi simples aurait été prises tout naturellement, on s'en doute, si des femmes avaient pu siéger, à titre de député, dans les commissions qui se sont occupées de cette réforme de la protection de l'enfance. Sur un tel sujet, la population entière unanime, il n'est pas question d'opinions politiques, de partis, de confessions : nous voulons pour ces enfants la garantie d'un traitement judicieux et l'opinion publique est d'accord. Mais pour aboutir, il nous faudrait être électriques et éligibles. On en revient toujours là. Et c'est bien pour cela que notre journal existe et que, plus que jamais il doit continuer son travail.

A.W.G.

Les femmes dans les commissions

Mlle Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, a été nommée membre de la commission extraparlamentaire chargée de préparer la révision de la loi vaudoise sur le travail.

★

Mme E. Wegmann, Neuchâtel, a été nommée membre de la commission fédérale contre la tuberculose bovine.

★

Mmes E. Carrard, Lausanne, et A. Blumer-Nenninger, Berne, participeront dorénavant aux travaux de la Butyra (Centrale suisse du ravitaillement en beurre) à titre consultatif.

★

Mme Krayenbühl-Gubser, présidente de l'Union des sociétés féminines lausannoises, Mme Sidi Charmey, à Cully, font partie de la commission consultative pour le problème du logement.

Nomination

Mlle Marguerite Michod, fille de Mme M. Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale de l'enseignement ménager, a été nommée maîtresse spéciale secondaire pour l'enseignement ménager aux Ecoles normales et au Gymnase des jeunes filles de Lausanne.

Nos félicitations.

Portraits de femmes

Durant l'Année sainte qui vient de se clore, on a canonisé

Jeanne de France

fille de Louis XI, qui supporta avec dignité et magnanimité une douloureuse destinée.

Née en 1464 d'un père ténébreux et cruel et d'une mère aux aimables vertus, Charlotte de Savoie, elle était la seconde de trois enfants. Sa sœur aînée, la belle et ambitieuse Anne de Beaujeu, son frère puîné, le futur Charles VIII, étaient les préférés d'un père incapable d'amour et devant lequel tout le monde tremblait. Petite, faible, boiteuse, légèrement contrefaite, Jeanne est comme une modeste violette perdue au milieu de fleurs brillantes aux parfums violents. Personne ne reconnaît ses admirables qualités morales. Elle est humble, consciente d'une infériorité physique qui la voue au malheur et lui interdit les joies d'une vie normale. Jamais, au cours d'une existence parfois mouvementée, elle ne démentit « son beau caractère de patience, de vertu et de résignation ». Charlotte de Savoie, souvent seule avec une petite Cour, était elle-même tout malheureuse et délaissée, pour se pencher sur cette âme essoufflée. Louis XI ne témoignait jamais d'affection à ce rejeton dis-

CONCERTS

Dans l'ancienne maison du soldat qui sert maintenant de chapelle à une des paroisses périphériques de la ville, une foule recueillie se rassemble pour le concert annuel du chœur paroissial, le premier dimanche de l'avent. Le chœur, hommes et femmes, est en place — qui en est le directeur ? Tout simplement sa fondatrice, l'épouse du pasteur. Sans prétention, mais d'une baguette énergique, elle dirige son ensemble qui lui obéit avec joie ; M. le pasteur lui-même, se trouve dans les rangs des chanteurs.

* * *

Dans une de nos plus vieilles églises de la région, la Blanche Eglise de la Neuveville, basilique du IX^e siècle, dont le chœur et les murs sont ornés de fresques primitives, le chœur d'église également a convié les paroissiens à un concert spirituel.

Là aussi, c'est une femme, Mme Perret-Wyss, qui tient la baguette de chef d'une main de maître. Sous sa direction ferme et souriante, le chœur, dont les voix d'hommes et de femmes sont bien équilibrées, exécute avec précision et souplesse des chorals de Bach et la Messe en sol majeur de Schubert. Enthousiaste et docile, il suit son chef dans toutes les finesses de l'œuvre. Tout à coup, dans la messe de Schubert, la directrice se tourne vers l'auditoire : cantatrice de valeur, elle chante elle-même les solis de soprano, puis prestement reprend la baguette de direction ; ou bien, elle descend de l'estrade et prend rang parmi les solistes pour les duo et trio.

Comme on n'avait pas les moyens de se payer un orchestre, c'est encore à une bonne volonté féminine qu'on fit appel : Mlle Emilie Gross, pianiste, se chargea de tout l'accompagnement et soutint chœurs et solis, d'une technique sûre, guidée par un sens musical fort apprécié. Le chœur final de ce concert, le *Tollite hostias* de Saint-Saëns, chanté par cœur, retentit sous les arches voûtées avec une force et un brillant digne d'une chorale de grande ville.

* * *

Dans le vieux bourg de Boudry, à mi-hauteur de la rue qui monte de la tumultueuse Areuse au château médiéval, se trouve derrière la vieille fontaine, l'église, ancienne elle aussi, avec son joli chœur ogival. C'est là que depuis quelques hivers déjà la pia-

niste Jeanne Bovet organise ses causeries-auditions à travers toute l'histoire de la musique. Causeries enseignant le développement de la musique, des origines à nos jours, initiant aux différents genres, aux œuvres des divers compositeurs.

Auditions : soit qu'elle joue elle-même au piano ou à l'orgue, soit qu'elle fasse appel à d'autres artistes, Mlle Bovet illustre ses causeries par l'exécution d'œuvres typiques. C'est ainsi que nous avons entendu, dans l'humble église du vignoble, à côté d'artistes neuchâtelois, la violoniste Blanche Honegger, les flûtistes Moïse, père et fils, ce dernier aussi comme pianiste, la cantatrice Elsa Leherz-Meister, Marguerite de Siebental, violoniste et pianiste, le violoncelliste Honegger, une grande cantatrice norvégienne, etc., et que nous entendrons en janvier Hélène Fahrni. En ce dimanche de décembre, ce fut la pianiste française Hélène Boschi, de Paris, qui interpréta magistralement des moments musicaux, valse, ländler, et une sonate de Schubert, ce compositeur étant à l'étude cet hiver.

Pour accompagner des concerts et pour l'exécution d'œuvres symphoniques, Mlle Bovet et son bras droit Mme Bouet-Langenstein, professeur de violon, n'ont pas reculé devant les difficultés et les tracas qu'occasionnent la création et l'entraînement d'un orchestre d'amateurs. Au près et au loin, les deux organisatrices mobilisaient amis et connaissances jouant de quelque instrument. Là encore une femme, Mme Bouet, assumait la direction de l'ensemble et tous ces divers talents et ces bonnes volontés réunis nous ont donné de fort belles exécutions d'œuvres classiques.

* * *

Jusqu'à maintenant les chefs d'orchestre féminins et les directrices de chœurs mixtes étaient assez rares chez nous, pour qu'il vaille la peine de signaler à un journal féministe, les trois cas sus-mentionnés.

Femmes animatrices et initiatrices, à côté de leur travail de ménagère et de mère de famille, doublé du travail professionnel, elles ne craignent ni peines ni fatigues pour faire communier dans leur amour de la belle musique des êtres moins talentueux. En même temps, elles font connaître et aimer la musique classique hors des grandes villes où elle reste cantonnée. Tant d'efforts désintéressés et de dévouements méritent qu'on leur rende hommage.

M. A.

La saison parisienne des grands prix littéraires

par notre correspondante à Paris

Les mois de décembre parisiens, si fertile en manifestations intellectuelles et artistiques, a vu, entre autres, le couronnement des lauréats des grands prix littéraires. L'attribution du « Fémina » fut sans histoire, et les seize dames qui en constituent actuellement le jury, se mirent assez aisément d'accord pour couronner Serge Groussard, auteur de « La femme sans passé », curieux roman d'atmosphère gravitant autour d'un fait-divers.

Par contre, la réunion des membres du « Goncourt » — tous du sexe fort, cependant... — fut quelque peu orageuse, ces messieurs ne parvenant pas à se mettre d'accord sur un candidat ! En désespoir de cause, Francis Carco leur proposa un « outsider » dont il n'avait jamais été question aupara-

vant... et c'est ainsi que Paul Colin obtint le prix pour ses « Jeux sauvages » — jeux quelque peu pimentés, si nous en croyons ceux de nos confrères qui les ont déjà lus... En tout cas, à la réception donnée en son honneur par les Editions Gallimard, l'auteur, jeune homme simple et sympathique, nous parut plus surpris encore que toute la critique d'avoir obtenu le prix !

Le « Théophraste-Renaudot » — donné par les journalistes le même jour que le « Goncourt » — fut attribué à Pierre Molaine pour « Les orgues de l'enfer », dont l'action se déroule à l'hôpital, dans la section des aliénés. A la ville, l'écrivain est commandant de chars... Enfin, l'« Interallié », habituellement donné le jour du « Fémina » à un journaliste,

mais la longue carrière, de grandes douleurs, de grandes fautes et de grands repentirs, mais Jeanne est au-dessus de la vertu humaine ; je la bénis, je la plains, je l'admire. Que Dieu la soutienne, car sa place n'est point sur la terre, où j'entrevois pour elle de cruelles souffrances ».

François-de-Paule ne se trompait pas. A la mort de Louis XI, Anne de Beaujeu fut déclarée Régente au nom du trop jeune Charles VIII, mais le Duc d'Orléans voulut lui disputer le pouvoir et se livra à tant d'intrigues, arrivant même jusqu'à la lutte ouverte, que la Régente se vit obligée de sévir, et le fit battre en bataille rangée par le vaillant La Trémouille, qui le fit prisonnier. Voilà donc l'infortunée Jeanne souffrant de savoir son mari traîné de prison en prison et subissant les plus affreux traitements. Elle s'arme de tous son courage pour le secourir. Alors que ses amis l'abandonnent, le Duc d'Orléans est défendu par sa femme, qui ne cesse de supplier le Roi, sa sœur, les courtisans même... Elle ne peut obtenir que de partager la captivité du prisonnier. Dans la forteresse de Bourges elle trouve le Duc affaibli et souffrant, accablé par de dures privations, enfermé la nuit dans une cage de fer. Elle se prodigue, accepte toutes les humiliations que lui imposent des géoliers cruels, et finit, à force de ferme douceur par obtenir quelques adoucissements. Après trois ans de

La sécurité sociale

et les charges qu'elle impose aux employeurs du canton de Genève.

Relevant la distinction entre les lois sur la protection du travailleur et la protection proprement dite de sécurité sociale, celles-ci — dit Mlle Monbaron — doivent donner la stabilité aux salariés et à leur famille. A la base de ces mesures, il y a le devoir de leur assurer un minimum d'existence.

Il y a, à côté des contrats collectifs, des allocations ménagères, des primes diverses, pour les naissances par exemple, des droits pour absences, pour cause de maladie, etc.

L'obligation d'assurer le salarié contre les maladies et les accidents professionnels sont entièrement à la charge de l'employeur. Les vacances payées sont obligatoires dès la première année (13 jours aux mineurs à Genève, les autres cantons ne prévoyant que 6 jours).

Les allocations familiales à Genève sont de 5 % supérieures à celles des autres cantons ; en Belgique, elles sont encore de 10 % plus élevées.

L'assurance maladie est prévue à Genève par le contrat collectif.

Parfois l'employeur met aussi à la disposition du malade les soins médicaux et ceux d'une infirmière.

Les accidents non-professionnels sont à la charge de l'ouvrier. Il y a des conventions diverses pour congés dans des cas de décès.

De plus en plus est créé un fonds de prévoyance géré par une caisse paritaire ou par un groupe d'ouvriers, où la participation des entreprises est la plus grande.

La sécurité sociale n'est donc pas un vain mot dans ce pays : toutes les prestations contribuent à donner à l'ouvrier suisse un sentiment de sécurité et de joie au travail. En général, il aime son travail et vise à le perfectionner. Malheureusement dans les rapports entre capital et travail, il y a un élément politique.

Ce travail de diplôme, sujet d'une brûlante actualité, dit M. Sassi, inspecteur du travail au Département du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique à Genève, sous la direction duquel il a été préparé, est le résultat d'une enquête au moyen d'un questionnaire adressé à 50 établissements de Genève.

M.-L. P.

Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève par Mlle Danièle Monbaron.

fut remis à quinzaine et attribué, le dernier en date, à Georges Auclair pour « Un amour allemand »⁴, roman-reportage qui tente objectivement de pénétrer la psychologie de l'Allemagne, et s'en égarer parfois...

Par ailleurs, le roman d'Alan Paton, « Pleure o Pays bien-aimé », qui pose de façon si humaine le problème du racisme en Afrique du Sud, vient de remporter le prix de la meilleure traduction. C'est donc à une femme, Denyse Van Moppes — remarquable traductrice — que revient le prix « Denyse Clairouin », pour son émouvante fidélité au texte et à l'esprit de ce très beau livre.

Janine Auscher.

¹ Editions Gallimard.

² Editions Gallimard.

³ Editions Corréa.

⁴ Editions Gallimard.

⁵ Editions Albin Michel.

supplications, le Roi céda enfin et alla délivrer le malheureux prince. Louis reconnaissant, s'était un peu rapproché de sa vaillante épouse, mais Jeanne ne trouva pas longtemps en lui les sentiments affectueux qu'il lui avait témoignés à Bourges. Le roi Charles VIII avait épousé Anne de Bretagne, et bientôt la pauvre Jeanne s'aperçut que son mari n'était pas insensible au charme de cette jeune Princesse devenue sa belle-sœur, bien qu'il cachât cette passion coupable à tout le monde, par respect pour son épouse et par dévouement envers le Roi. Et la clairvoyante Jeanne aurait été seule à s'en apercevoir peut-être, si le frère Roi, âgé seulement de 28 ans, n'était mort au sortir d'un jeu de paume, frappé d'apoplexie. Louis d'Orléans lui succédait (Charles étant mort sans héritiers) sur le trône de France, et Jeanne devenait reine !

TELEPHONE : 23.05.12
45 professeurs
méthode nouvelle
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

Ecole LEMANIA
LAUSANNE